



Équipe de direction

Blaine Pho, Chad Toews, Curtis Schimmelmann, Neil Schell, Michael Geng, Jennifer Melcher, Rankin Jaworski, Max Moore, Mark Rumpel, Jafer Naqvi, David Tallman, Rahul Bhambhani

RENSEIGNEMENTS SUR LE FONDS

Date de création:	12-nov.-2002
Total de l'actif:	\$9M
Nbre de titres:	2
Placement minimal:	\$1 000

PROFIL DE RISQUE

F	FM	M	ME	E
---	----	---	----	---

NUMÉRO DE FONDS	RATIO FG (%) ^{1 5}
BIP501	1,13%

COÛT TOTAL (%) COMPTE DE FONDS >100 000 \$ ²	COÛT TOTAL (%) COMPTE DE FONDS >500 000 \$ ²	COÛT TOTAL (%) COMPTE DE FONDS >1 000 000 \$ ²
1,13%	1,13%	1,13%

Un fonds traditionnel pour un investissement à court terme.

LES AVANTAGES DE DÉTENIR CE FONDS

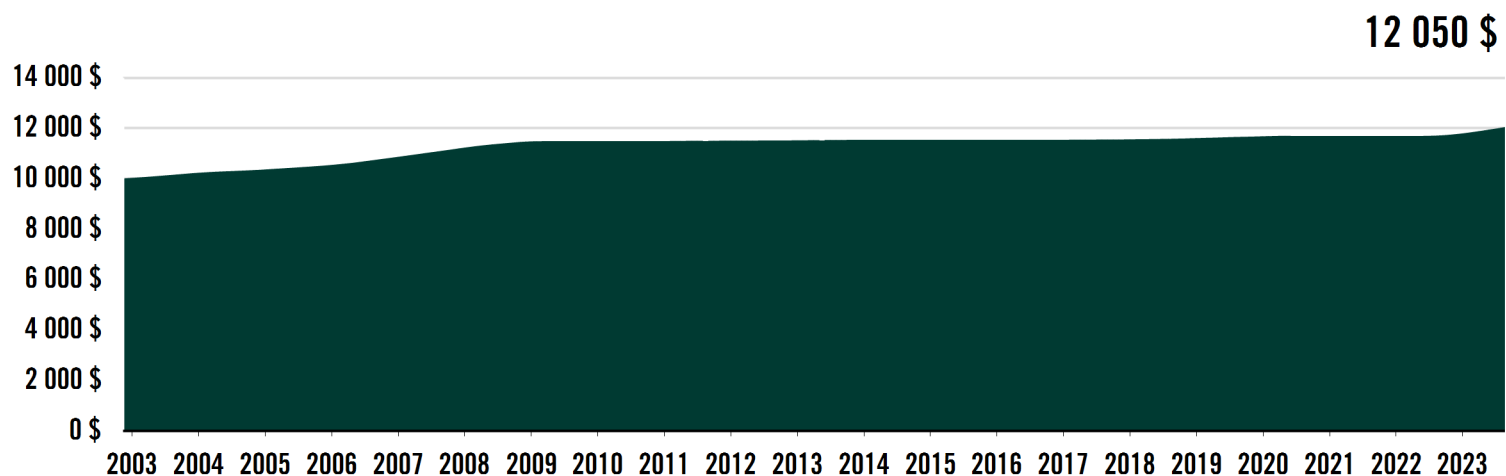
Le Fonds du marché monétaire canadien Brandes investit principalement dans des instruments du marché monétaire en dollars canadiens.

RENDEMENT

RENDEMENT ANNUALISÉ (%)	1 MOIS	3 MOIS	C.A.	1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS	DEPUIS SA CRÉATION*
Fonds du marché monétaire canadien Brandes	0,31	0,90	2,23	2,90	1,00	0,80	0,46	0,91

RENDEMENT PAR ANNÉE CIVILE (%)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds du marché monétaire canadien Brandes	0,23	0,04	0,03	0,02	0,17	0,48	0,60	0,16	0,00	0,80

COISSANCE DE 10 000 \$ DEPUIS SA CRÉATION (\$ CA)



*Date de création le 12 novembre 2002. Le rendement par année civile pour l'année de lancement du fonds débute à la date de création du fonds et se termine le dernier jour ouvrable de cette même année.

25 PRINCIPAUX TITRES

TITRE	FONDS (%)
1. Trésorerie et équivalents	87,9
2. Bons du Trésor de l'Ontario 0,01 % 6 déc 2023	8,0
3. Bons du Trésor du Québec 0,01 % 10 nov 2023	4,6
% du Fonds	100,0
Nombre total de titres à revenu fixe	2
Total net de l'actif (millions \$)	9 \$



Le portefeuille ne comprend aucune position à découvert. Une liste actualisée est disponible trimestriellement. Les Associés en Placement Brandes et Cie (BIPCo), société exploitée sous le nom de Gestionnaires d'actifs BridgehouseMD (Bridgehouse), est le gestionnaire des Fonds Bridgehouse. Bridgehouse a retenu les services de Brandes Investment Partners, L.P. (BIPLP), de Gestionnaires de placements Sionna, de Gestion de Placements TD Inc, de Lazard Asset Management (Canada) Inc., T. Rowe Price Group, Inc., et de GQG Partners LLC à titre de sousconseillers de portefeuille en ce qui concerne les Fonds Bridgehouse. Bridgehouse a pris des mesures raisonnables pour fournir une information actuelle et exacte provenant de sources qu'elle a jugées fiables. Bridgehouse n'est pas responsable des erreurs ou des omissions contenues dans la présente. Des commissions, commissions incitatives, frais de gestion et autres frais ou dépenses peuvent tous être associés aux opérations touchant des fonds communs de placement. Veuillez lire le prospectus d'un fonds avant d'y investir. Les taux de rendement indiqués correspondent aux taux de rendement antérieurs totaux, composés sur une base annuelle, et tiennent compte des changements de la valeur unitaire et du réinvestissement de toutes les distributions. Ils excluent les frais de souscription, de rachat, de distribution, et les frais optionnels et impôts à payer par tout titulaire de titres qui réduiraient les rendements. Les montants investis dans les fonds communs de placement ne sont pas garantis, la valeur de ceux-ci change fréquemment et leur rendement antérieur n'est pas une indication de leur rendement futur. Les parts et les unités des Fonds Bridgehouse ne sont offertes que par l'intermédiaire de courtiers inscrits. Cette documentation vous a été fournie par Bridgehouse à titre informatif seulement. Elle ne doit pas être considérée comme une recommandation d'achat ou de vente de celles-ci. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent document ne doivent pas être considérées comme une recommandation d'achat ou de vente de celles-ci.

- ¹ Ratio des frais de gestion (%) au 30 juin 2023, tel que publié dans le rapport intérimaire de la direction sur le rendement du Fonds. Le ratio des frais de gestion reflète les dépenses réelles pour la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023; sauf indication contraire.
- ² Des réductions des frais de gestion sont offertes aux investisseurs admissibles qui détiennent des titres d'un fonds donné dont la valeur dépasse le seuil prescrit. Les actifs utilisés pour déterminer le solde du compte de chaque fonds et l'admissibilité à la réduction des frais de gestion peuvent varier selon le fonds. Le montant du remboursement des frais de gestion est une estimation établie en fonction du ratio des frais de gestion annualisé au 30 juin 2023. Le montant réel du remboursement des frais de gestion peut être différent, afin de permettre l'atteinte du coût total indiqué. Le coût total correspond à la différence entre le ratio des frais de gestion et le remboursement des frais de gestion. Les distributions relatives aux frais de gestion sont payées par la série concernée du Fonds, et incluent soit la TPS, la TPS et la TVQ, ou la TVH.
- ³ Le gestionnaire a renoncé à une partie des frais de gestion. Il peut toutefois exiger de nouveau le plein montant de ces frais à tout moment, sans donner de préavis aux détenteurs de parts.
- ⁴ Un ratio des frais de gestion ajusté est présenté pour les fonds visés par des réductions des frais de gestion dans l'année civile 2023; ce ratio représente notre meilleure estimation du ratio des frais de gestion réel pour 2023. Le ratio des frais de gestion ajusté peut être différent du ratio des frais de gestion au 30 juin 2023 publié dans le rapport intérimaire de la direction sur le rendement du fonds.